



INFOS SANITAIRES APICOLES

Bulletin proposé par les GDSA de Bourgogne Franche-Comté et la section apicole régionale de GDS BFC

Sommaire :

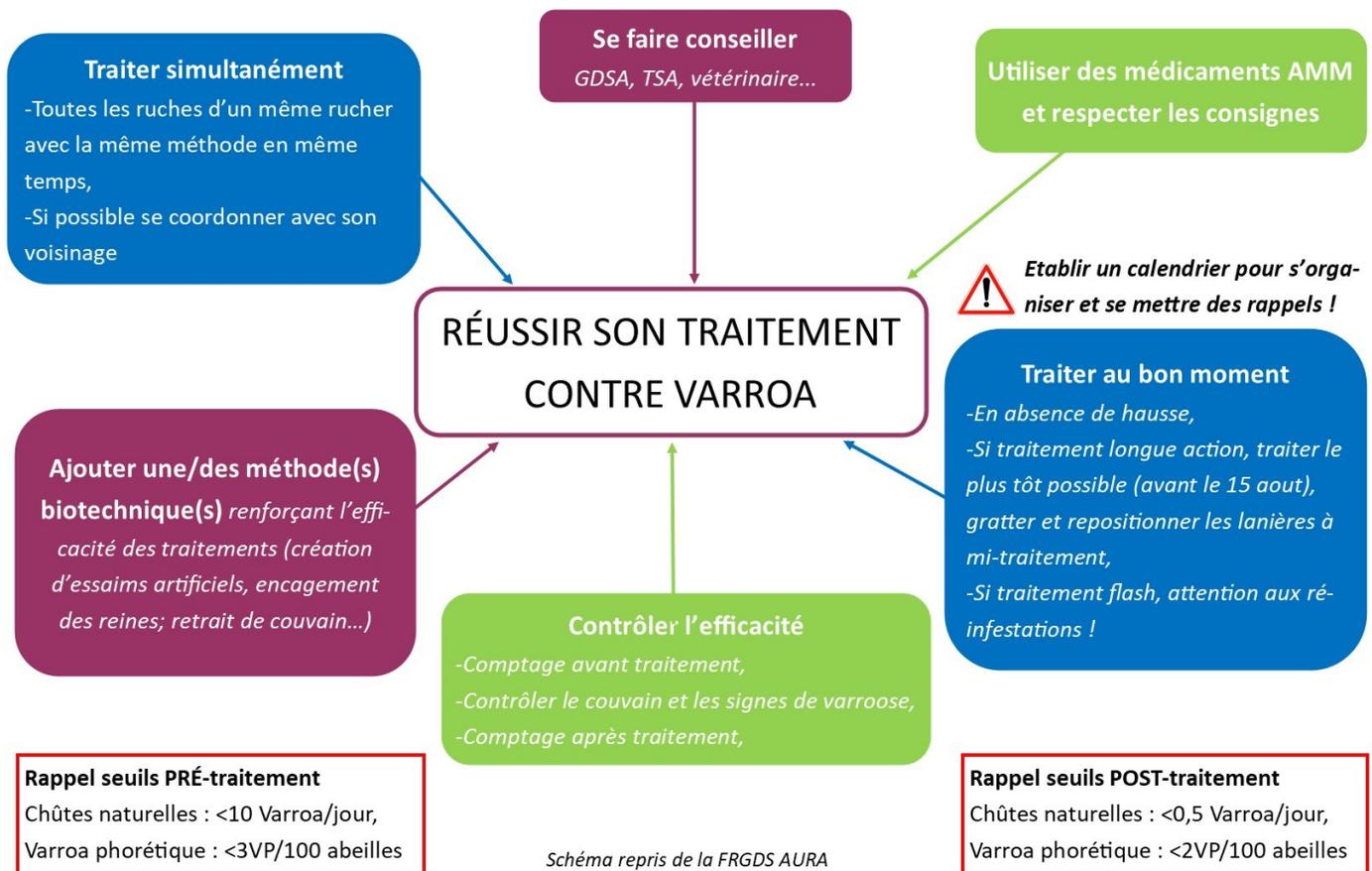
- Gestion des colonies en été : les réflexes à avoir !
- Synthèse de l'enquête régionale de mortalité
- Maladie noire : gestion préventive du virus CBPV
- Apiculteurs, que faire en cas d'alertes dé-moustication ?
- Annonce ADA BFC : recherche de volontaires pour expérimentation
- Point sur les dernières activités de la section apicole de GDS BFC

Gestion des colonies en été : les bons réflexes à avoir !

L'été est une période critique où de nombreuses tâches apicoles s'enchaînent : récoltes, traitement varroa, gestion des chaleurs, début des prédatons de frelons, etc... Leur bonne gestion doit permettre à la colonie d'élever sa génération d'abeilles d'hiver dans les meilleures conditions possibles afin d'assurer son hivernage.

1-Traitement estival Varroa et comptages

Avec l'été, arrivent la fin des récoltes et la mise en place du traitement principal de lutte contre Varroa. Ce dernier doit être anticipé en fonction des molécules utilisées l'année précédente et suivi pour s'assurer de son efficacité. Retrouvez tous les bons réflexes pour réussir son traitement estival :



TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Apivar (amitraz) lanières pendant 6 à 10 semaines,

Apitraz (amitraz) lanières pendant 6 semaines,

Apistan (tau-fluvalinate) lanières pendant 6 à 8 semaines,

Bayvarol (fluméthrine) lanières pendant 4 à 6 semaines,

Apilife Var* (thymol) 4 applications à 1 semaine d'intervalle,

Apiguard* (thymol) 2 barquettes à 15 jours d'intervalle

Thymovar* (thymol) 2 applications à 4 semaines d'intervalle

METHODES POUR TRAITER SES COLONIES

Sources schéma [FRGDS Occitanie](#)

Conseiller de traiter avant le 15 août

Juillet

Août

Septembre

PRATIQUES BIOTECHNIQUES AVEC RUPTURE DE PONTE

Encagement de la reine pendant 24 jrs,

Retrait de couvain dirigé avec grilles à reines verticales pendant 24 jrs,

Empilement corps sur corps pendant 21 jrs (avec griffage du couvain de mâles)

+ Traitement par dégouttement à l'acide oxalique : **Apibioxal***, **Oxybee***, **Varroxal***, **Varromed*** (= AO+acide formique)

**Traitements autorisés en agriculture biologique*

2-Préparation de la protection des ruchers contre le frelon à pattes jaunes

Le piégeage de printemps a pris fin au 15 mai. Les gynes survivantes sont devenues des fondatrices et après avoir constitué leur première cour dans un nid primaire, la colonie déménage dans un nouveau nid, dit secondaire, bien plus important que le premier. Ces nids commencent déjà à faire tout doucement leur apparition et des comportements de prédation sur ruchers ont été constatés. Cette prédation arrivera à son pic à partir de fin août jusqu'à mi-octobre et nécessite la mise en place d'actions (parfois laborieuses) pour la gérer :

- ⇒ La **recherche des nids pour destruction** par la **méthode dite de triangulation** (efficace mais chronophage et nécessite de l'entraînement),
- ⇒ La **protection des ruchers** (réduction d'entrée, harpes, muselières...) qui s'anticipe selon si le matériel est acheté, prêt à l'emploi, ou fait main (voir le **tutoriel de montage de harpes du GDSA 21**),
- ⇒ Le **déplacement des ruches** qui nécessite de connaître les zones moins impactées et avoir un rucher vide à disposition (à anticiper également),

Pour plus d'information sur ces sujets, vous pouvez (re)visionner le [webinaire de la section apicole du GDS Pays de la Loire](#) disponible sur leur chaîne Youtube.

3-Surveillance des ressources et gestion des fortes chaleurs

Les fortes chaleurs peuvent être difficiles à supporter pour les colonies d'abeilles qui s'épuisent rapidement pour maintenir le taux d'humidité et la température de la ruche constants. Afin de les aider pendant ces périodes, il est nécessaire de :

- ⇒ S'assurer qu'elles aient toujours de **l'eau propre à proximité**, voire ajouter des abreuvoirs dans les ruchers,
- ⇒ Choisir des **ruchers ombragés, protéger la tête des cadres à l'aide d'un isolant réflecteur** voire peindre les toits en blanc,
- ⇒ **Surveiller les réserves en nectar et en pollen** primordial pour la génération d'abeilles d'hiver, après récolte et mi-août ; compléter à l'aide de substituts si besoin (sirop 50/50, pâte protéinée...).



© Mesruches.wordpress.com

Type 1: Abreuvoir acheté dans le commerce

Des cailloux sont ajoutés pour permettre aux abeilles de se poser et boire sans se noyer.

Différents types d'abreuvoirs pour abeilles



© Mesruches.wordpress.com

Type 3: Toit de ruche

La planche de bois peut être remplacée par des pierres.



© ADA AURA

Type 2: Abreuvoir professionnel

Abreuvoir conçu pour les apiculteurs professionnels et idéal pour les gros ruchers.

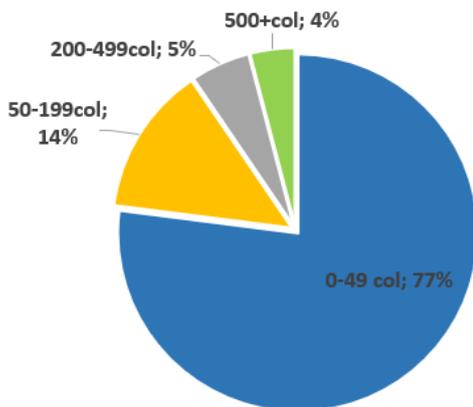
Phénomène de pillage

Attention lors de vos manipulations sur les ruches (pose de chasses abeilles, récoltes, encagement, nourrissage, etc...) au phénomène de pillage accentué par l'arrêt des miellées (naturel ou causé par les fortes températures et le manque d'hygrométrie).

- ⇒ Ne pas laisser une ruche ouverte trop longtemps et s'en tenir uniquement aux visites nécessaires,
- ⇒ S'assurer que sa miellerie est hermétique aux abeilles,
- ⇒ Veiller sur les colonies les plus faibles en réduisant les entrées (nucléi, colonies malades, etc...) et en adaptant le volume de l'habitable à celle de la colonie avec des partitions,
- ⇒ Ne pas laisser des cadres ou autres éléments à l'extérieur susceptibles d'exciter les abeilles,
- ⇒ Reposer les hausses à nettoyer sur les colonies et non pas à côté (évite aussi d'attirer les frelons) en privilégiant le soir.

Synthèse de l'enquête régionale de mortalité (hivernage 2024-2025)

RAPPEL DU CONTEXTE : Cette enquête menée par le réseau des GDS(A) et l'ADA BFC fait suite à des retours de terrain alarmants sur l'état du cheptel apicole de la région au début de l'année 2025 et s'est clôturée fin mars.



PARTICIPATION :

- ⇒ 74 participants, soit 5374 colonies représentées (~5% des colonies déclarées),
- ⇒ Participation principalement de détenteurs de moins de 50 colonies,
- ⇒ Départements du Jura et de la Haute-Saône très représentés.

Graphique : % participation selon le nombre de colonies détenues

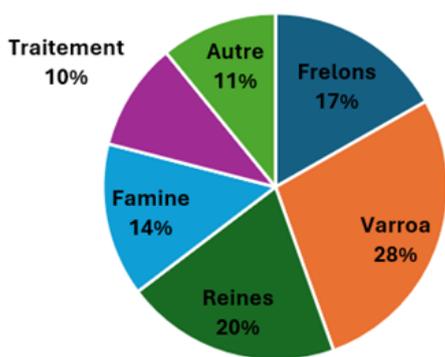
MORTALITÉ :

- ⇒ Mortalité globale des colonies impliquées à 25%,
- ⇒ **Moyenne des mortalités par apiculteur de 36% et 9% pour les non-valeurs***,
- ⇒ En 2023, mortalité nationale de 18% et 15,7% pour BFC (sources : [ENMHA](#)),
- ⇒ Echantillon très petit mais constat préoccupant, partagé dans d'autres régions.

*Non Valeurs : colonies orphelines, bourdonneuses, etc...

Type apis	0-49 col	50-199col	200-499col	500+col
Moyenne des mortalités	38%	32%	28%	19%
Moyenne des non-valeurs	9%	9%	8%	16%

% des causes de mortalité citées
(tout type d'apiculteur confondu)



Colonies principalement impactées par :

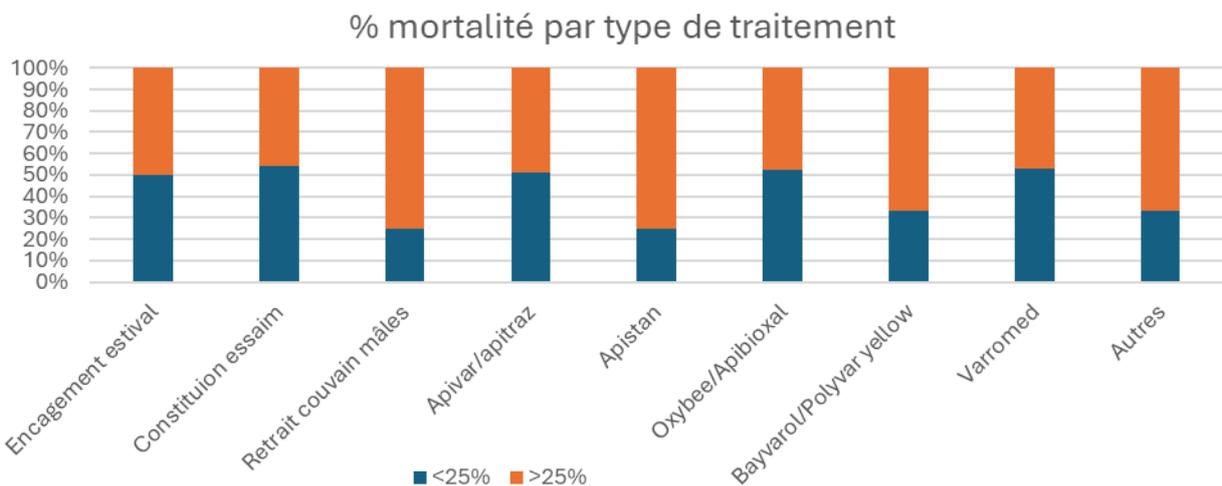
- ⇒ L'infestation varroa,
- ⇒ La mauvaise fécondation des reines liées aux conditions météo de 2024,
- ⇒ Les [attaques de frelons à pattes jaunes](#),



En cas de constat de mortalités ou d'affaiblissements de vos colonies, contactez [l'OMAA de Bourgogne Franche-Comté](#) au **03.62.02.28.82**, 7 jours sur 7 de 8h30 à 19h.

FOCUS SUR LA GESTION VARROA :

- ⇒ **Traitement estival** : Apivar/Apitraz les plus utilisés (40% des traitements appliqués); les méthodes populationnelles (encagement, constitution d'essaims, etc...) représentent 20%,
- ⇒ **Gestion de l'infestation au printemps** : 40% des apiculteurs ont mis en place une gestion de Varroa au printemps (retrait de couvain de mâles, passage Varromed, constitution d'essaims...),
- ⇒ **Traitement hivernal** : 68 % des apiculteurs ont appliqués un traitement hivernal à base d'acide oxalique pendant l'hiver
- ⇒ **Comptage** : 30% des apiculteurs effectuent un suivi régulier de leurs colonies, 39% ne font qu'un seul comptage dans l'année et 31% d'entre eux n'en réalisent pas.



BIAIS DE L'ENQUÊTE :

- ⇒ Nombre de réponses très faible (74 participants sur environ 1500, soit 5% des colonies déclarées en 2024),
- ⇒ Deux départements beaucoup plus représentés que les autres (Jura et Haute-Saône)*, difficultés rencontrées lors de la diffusion du questionnaire ?
- ⇒ Analyse complexe des résultats en raison de questions trop ouvertes.



*MORTALITÉ EN SAÔNE-ET-LOIRE :

Le GDSA de Saône-et-Loire réalise historiquement une enquête de mortalité chaque année clôturée en avril. Afin d'éviter de diluer les retours en proposant deux enquêtes, sans compter l'enquête nationale, il a été décidé que le questionnaire régional ne serait pas diffusé aux adhérents du GDSA 71. Voici les résultats obtenus par leur sondage :

- ⇒ **102 personnes ont participé à l'enquête** (~27% des adhérents du GDSA 71),
- ⇒ **La mortalité moyenne est de 24 %**, avec une différence territoriale constatée (pertes plus importantes sur le secteur de la Bresse que sur celui de la vallée de la Saône).

CONCLUSION :

Le faible nombre de données collectées nous impose de rester très prudent quant aux conclusions à tirer, l'année 2024 ayant été globalement peu propice aux abeilles et à l'apiculture mais les pertes enregistrées semblent beaucoup plus importantes que les années précédentes. Varroa restant le plus gros facteur de pertes (pour 28% des apiculteurs participants), les difficultés de sa gestion liées à des pertes d'efficacité de certains traitements constatés* imposent aujourd'hui la nécessité d'anticiper sa stratégie varroa avant le début de la saison apicole avec la mise en place d'un suivi rigoureux de comptage tout au long de l'année pour suivre l'infestation et pouvoir réajuster cette stratégie au besoin. Cette dernière doit comprendre au mieux une bithérapie sur l'année avec une rotation des molécules des traitements pour éviter une accoutumance de l'acarien aux médicaments.

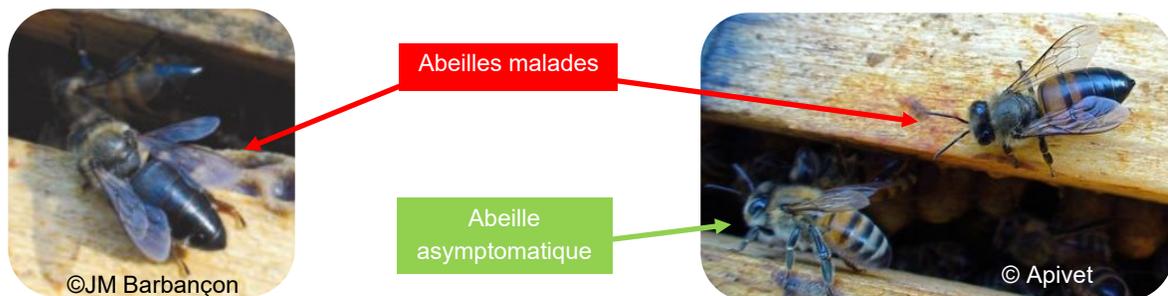
Le respect de la posologie d'un médicament est nécessaire pour éviter toute dérive et perte de sensibilité de varroa. En cas de suspicion d'échec de traitement, il est possible de se rapprocher de votre GDSA pour monter un dossier de pharmacovigilance.

*GIRAUD.F, THROUDE.M (2025), Médicaments de lutte contre le varroa : résultats des tests d'efficacité 2024, La Santé de l'Abeille, n°327, p69-100.

Maladie noire : gestion préventive du virus CBPV

Suite au bilan du printemps 2025 réalisé par l'observatoire des mortalités et affaiblissements des abeilles de Bourgogne Franche-Comté (OMAA), de nombreux cas de colonies touchées par le virus du CBPV (Chronic Bee Paralysis Virus) ont été relevés.

La paralysie chronique, également appelée Maladie noire ou Mal de Mai peut être confondue avec une intoxication aigüe puisque l'on retrouve des abeilles tremblantes et de nombreux cadavres devant les ruches. Le symptôme le plus évident (mais pas systématique) est la présence en grand nombre d'abeilles dépilées et luisantes.



S'il est difficile de faire face à la maladie une fois celle-ci déclenchée, généralement due à un stress environnemental (confinement de la colonie, blessures à cause des trappes à pollen ou de varroa, consommation de miellat, sensibilité génétique, etc...), la mise en place de bonnes pratiques préventives peuvent limiter son expression (adaptation du volume de la ruche à la colonie, complémentation en cas de disettes, bonne gestion varroa et utilisation raisonnée des trappes à pollen, changement de reines...). En cas de constat de paralysie chronique sur vos colonies, **prévenez l'OMAA au 03 62 02 28 20** et rapprochez-vous de votre GDSA pour être conseillé.

Pour aller plus loin sur ce sujet, vous pouvez consulter :

- ⇒ [L'article du dernier bulletin OMAA BFC](#),
- ⇒ [La fiche pratique n°4 de la FNOSAD-LSA « La paralysie chronique »](#),
- ⇒ [Le webinaire de la FRGDS AURA « La maladie noire contribue-t-elle aux affaiblissements de colonies en AURA ? »](#),
- ⇒ [Le webinaire du GTV Occitanie «La maladie noire des abeilles »](#).



Apiculteurs, que faire en cas d'alertes démoustication ?

Le moustique tigre étant actuellement présent sur toute la région Bourgogne Franche-Comté, des interventions nécessitant l'emploi de pesticides peuvent être mises en place lors de déclarations de cas de maladies afin de gérer sa présence et éviter la propagation de ces maladies fortement transmissibles à l'homme. Elles ont généralement lieu de nuit entre 2h et 5h de matin pour une durée d'une demi-heure.

Si vos ruches sont situées sur le secteur de l'intervention, vous recevrez un mail d'alerte de votre GDSA, avec les recommandations à appliquer. **Attention, les délais sont très courts** (les organismes sanitaires sont généralement prévenus moins de 48h avant) et il est nécessaire d'être réactif. L'insecticide utilisé est l'Aqua-K Othrine, à base de deltaméthrine (famille des pyrethrinoides).

Présentation du moustique tigre (*Aedes albopictus*)



©EID Rhône-Alpes

- ⇒ Vecteur de l'homme du chikungunya, de la dengue ou du zika,
- ⇒ Présent sur toute la Bourgogne Franche-Comté (81 départements touchés en France), plutôt en milieu urbain ou péri-urbain,
- ⇒ Petit moustique (<5mm) avec des zébrures blanches,
- ⇒ Actif du 1er mai au 30 novembre, ses larves se développent dans de petites quantités d'eau (coupelles de pots de fleur, pneus usagés...), et sa dissémination est facilitée par les axes de transport (avion, routes).

Un dispositif annuel de surveillance épidémiologique renforcé est mis en place chaque année par l'agence régionale de santé (ARS), délégué à l'EIRAD pendant toute la période d'activité du moustique. Il consiste à l'identification des cas humains de maladies et l'orientation des opérations de lutte antivectorielle (traitements insecticides) autour de ces cas déclarés (rayon de 150m autour du lieu de séjour), ainsi que la mise en place d'une enquête épidémiologique et entomologique afin de vérifier la présence effective du vecteur.

Pour en savoir plus sur la lutte contre le moustique tigre en BFC, [cliquez ICI](#).



Recommandations apicoles :

1-Vous détenez des **ruches dans la zone de 500 m** autour du point focal de traitement de dé-moustication, il est recommandé de **déplacer vos ruches** la nuit précédant le traitement hors de la zone pendant 3 jours. Les ruches devront être déplacées à une distance de 6 km minimum pour éviter que les abeilles ne retournent à leur emplacement d'origine.

2-Vous détenez des ruches à proximité de la zone de traitement mais **à une distance supérieure à 500 m**. Il n'est pas nécessaire de déplacer vos ruches (vous pouvez éventuellement les fermer durant la nuit du traitement et la matinée qui suit). Nous vous recommandons de visiter votre rucher le jour précédant le traitement et les jours suivants le traitement afin de pouvoir signaler tout évènement anormal.

Si vous suspectez une intoxication aigüe suite à une alerte, **contactez l'OMAA au 03 62 02 28 20** le plus rapidement possible pour qu'un prélèvement puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

Signes évocateurs d'une intoxication aigüe

- Présence d'un tapis d'abeilles mortes dans ou devant la ruche ;
- Présence de ruches vides ;
- Présence de colonies victimes de dépopulation brutale (disparition de butineuses et présence dans la ruche de la reine entourée d'un nombre réduit d'abeilles avec présence de couvain, de miel et de pollen) ;
- Présence d'abeilles au comportement anormal : abeilles accrochées aux brins d'herbe 40cm devant l'entrée de la ruche, abeilles tremblantes, abeilles trainantes.

Annnonce ADA BFC : recherche de volontaires pour expérimentation

Dans le cadre d'une expérimentation menée par 6 ADAs en collaboration avec l'ITSAP, l'Association de Développement de l'Apiculture de Bourgogne Franche-Comté travaille sur l'évaluation et la mise au point d'un process, reproductible sur les exploitations apicoles, pour **caractériser la résistance du varroa à l'amitraze et au taux Fluvalinate**. Cette première approche reprend le principe du protocole mis en place par J.S. PETTIS et d'autres chercheurs (test des traitements sur des abeilles vivantes avec observation des chutes).

Le projet consistera en une double observation :

- ⇒ Celle des varroas issues de couvain soumis à des tests en laboratoire,
- ⇒ Celle des varroas phorétiques soumis au protocole de Pettis (test en apiarium).

Si des adhérents de GDSA sont intéressés pour se porter volontaires, le personnel de l'ADA BFC est en mesure de se déplacer, afin de faire des mesures d'infestation sur leurs colonies (méthode VP/100 abeilles). Si ces dernières sont compatibles avec les seuils requis pour les tests, de nouveaux prélèvements seront effectués. Les frais inhérents à ces tests sont pris intégralement en charge par l'ADA BFC.

Coordonnées Jean Baptiste MALRAUX

06 23 97 45 54 – jean-baptiste.malraux@adabfc.adafrance.org

<https://www.adabfc.adafrance.org/>



Point sur les dernières activités de la section apicole de GDS BFC

- ⇒ Participation au Groupe de Travail Communication de GDS France avec élaboration d'outils de formation (tutoriels techniques et webinaires),
- ⇒ Montage de projets régionaux techniques et financiers en lien avec les partenaires apicoles sur les problématiques Varroa, Frelon à pattes jaunes et Petit coléoptère des ruches,
- ⇒ Bilan de l'enquête de mortalité régionale,
- ⇒ Communication large sur les missions du réseau GDS(A),
- ⇒ Représentation du réseau auprès de partenaires et lors de l'AG de GDS BFC,

Liens utiles

- [Actualités apicoles sanitaires de Bourgogne Franche-Comté](#)
- [Coordonnées des GDSA de Bourgogne Franche-Comté](#)
- [Page de la section apicole de GDS Bourgogne Franche-Comté](#)



Section apicole



GDS
Bourgogne
Franche-Comté



GDSA 39

Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Jura



GDSA 71

**Syndicat d'apiculture et de
défense sanitaire apicole de
Haute-Saône**



**Association sanitaire
apicole de l'Yonne**